

Date de convocation :
11 juin 2025

Affiché le :
24 juin 2025

Nombre de membres :
En exercice : 24
Présents : 12
Votants : 16

Conseil d'administration Séance du 20 juin 2025

Délibération n°56-2025
Droits de tirage, d'impression, travaux annexes, photographie, matériaux de fonderie, tôles, terre, bois et lithographie

M. Pierre SCHMIT a été désigné secrétaire de séance.

Etaients présents :

Mme Virginie AVICE, Mme Simonetta CARGIOLI, Mme Béatrice DIDIER (en visio), M. Efthimios KOUVATAS, Mme Maya LAVENU, M. Thomas LEBLOND, Mme Angélique LINGER, M. Elliott MAGAR, M. Eddy MANERLAX, M. Marc POTTIER, Mme Ghislaine RIBALTA, M. Pierre SCHMIT.

Ont donné procuration :

M. Jean-Benoît ALBERTINI à M. Marc POTTIER, M. Romain BAIL à M. Pierre SCHMIT, Mme Agnès DOLHEM à Mme Ghislaine RIBALTA, Mme Catherine GENTILE à Mme Virginie AVICE.

Etaients excusés :

M. Lamri ADOUI, M. Jean-Benoît ALBERTINI, M. Romain BAIL, Mme Julie BARENTON-GUILLAS, Mme Nicole BELLIOU-DELACOUR, Mme Catherine BIHEL, Mme Valérie CABUIL, Mme Agnès DOLHEM, Mme Nathalie DONATIN, Mme Catherine GENTILE, Mme Salomé HAAS, M. Dominique HEBERT, M. Jean-Michel KNOP, Mme Myriam MECHITA, M. Emmanuel VASSAL.

Etaients invités :

Mme Marina CAVAILLES, M. Fabrice SAINT, Mme Svetlana SVETLOVA.

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 1412-3 et L 1431-1 à L 1431-9 dans leur rédaction issue de la loi n° 2002-6 du 7 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2010 portant création de l'école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg, établissement public de coopération culturelle ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 29 mars 2018 modifiant les statuts de l'ésam Caen/Cherbourg ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 29 janvier 2025 modifiant les statuts de l'ésam Caen/Cherbourg ;
- Vu les statuts de l'ésam Caen/Cherbourg ;
- Considérant la nécessité d'ajuster certains tarifs au regard de l'inflation et de la hausse de certains consommables ;

- Considérant l'apparition de nouvelles demandes de la part des étudiants et la création de nouveaux tarifs en découlant ;

Il est proposé au Conseil d'administration de modifier uniquement les tarifs de l'atelier céramique et d'accepter de nouvelles propositions pour l'atelier lithographie au regard des tarifs joints à la présente délibération.

DÉLIBÉRATION

Sur proposition du Président, le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :

Adopte les nouveaux tarifs proposés et joints à la présente délibération.

Le Président



Marc Pottier

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART AU VOTE
	16	0	0	0

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au représentant de l'État et de son affichage le 24 juin 2025.

Accusé de réception en préfecture
014-200028132-20250623-Delib_56-2025-DE
Date de télétransmission : 23/06/2025
Date de réception préfecture : 23/06/2025